



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 11 juillet 2018
N° 584

Réponse à une tribune de l'IFRAP

La Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (IFRAP) a publié aujourd'hui une analyse des dispositions du projet de loi PACTE relatives à la réforme des seuils sociaux et fiscaux.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, s'est entretenu à ce sujet avec la directrice de l'IFRAP en début d'après-midi. À la suite de leur échange, il tient à apporter la réponse suivante :

"Nous allons ramener les 49 niveaux de seuils d'effectifs existant pour les PME à trois : 11, 50, 250. Nous allons supprimer le seuil de 20, en maintenant l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap, à laquelle nous sommes attachés. Nous allons simplifier les modes de calcul des seuils. Il y en avait quatre : il n'y en aura plus qu'un. Nous allons donner cinq ans aux PME françaises pour remplir toutes leurs obligations sociales et fiscales. Cela leur permettra de mieux s'adapter aux cycles économiques. Nous avons consenti à un effort budgétaire de près de 500 millions d'euros pour éviter aux PME de contribuer au FNAL (Fonds national d'aide au logement) et à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction). Cette réforme des seuils sociaux pour les PME est la plus ambitieuse des vingt dernières années. Cette réforme est courageuse et véritablement au service de la croissance de nos PME.

Alors pourquoi l'IFRAP donne-t-il une note de 3/10 à cette réforme, encouragée par toutes les organisations professionnelles, et notamment les représentants des TPE et des PME ?

Pour mériter une meilleure note de l'IFRAP, sans doute aurait-il fallu supprimer des organes de représentation des salariés ou l'obligation des travailleurs handicapés. Sans doute aurait-il fallu retirer les représentants syndicaux de toutes les entreprises ou même supprimer les syndicats tout court. Il aurait fallu également supprimer toutes les cotisations sociales et fiscales. Et pour mériter un 10, il aurait fallu supprimer le concept même de seuil. Et pourquoi pas supprimer les salariés ?

À ce compte-là, je préfère un 3 à un 10. Je préfère un 3, qui sanctionne une transformation responsable et audacieuse des seuils, plutôt qu'un 10 qui aurait récompensé des choix injustes et idéologiques.

Je suis fier de la réforme des seuils qui fera grandir nos TPE, nos PME et leur permettra de prendre des décisions d'embauche et d'investissement. Je suis fier de cet équilibre que nous avons su trouver avec les parlementaires de la majorité, avec les entrepreneurs et les représentants des salariés. Finalement, je suis fier de ce 3 !"

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr